

FORCE OUVRIERE de la DEAL de la Réunion
SN P2E FO - SNITPE FO - SNCTT FO - SNICA FO - SNATIM FO - SNIIM FO - SNIAE FO
Contacts : fo.fo-974.syndicats.oh.deal-reunion@i-carre.net
0692 32 11 93 ou 02 62 40 27 12

COMITE TECHNIQUE DE LA DEAL DE LA REUNION

DU 28 novembre 2019

MOTION

Monsieur le Secrétaire Général de la préfecture,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants de l'Administration,
Chers camarades, chers collègues,

Avant toute chose, **Force Ouvrière** se félicite de la participation du Secrétaire Général de la préfecture au Comité Technique de la DEAL.

Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Président, comme vous savez certainement, la DEAL issue de la Réate a connu plusieurs réorganisations en cascade depuis sa création. Les services ont été impactés, mais également les personnels toutes catégories confondues ainsi que nos administrés, à qui nous devons un service public de qualité.

Les réformes à venir, imposées à la fonction publique ne sont pas faites pour rassurer les agents, il s'agit notamment :

- du projet de réforme des retraites et du rapport Delevoye qui inquiètent l'ensemble des collègues ;
- de la loi de transformation de la fonction publique que **Force Ouvrière** combat depuis le début, puisqu'elle détruit toutes les valeurs inscrites dans le statut général des fonctionnaires, depuis sa création en 1946 ;
- de la décentralisation etc.

Force Ouvrière vous rappelle, Monsieur le Secrétaire Général, Monsieur le Président, son attachement au service public Républicain et de surcroît au statut des fonctionnaires.

Le statut protège le fonctionnaire de toute corruption, de toute influence du gouvernement livré à l'arbitraire ou au favoritisme. Le statut garantit les valeurs intangibles de neutralité, d'impartialité, de continuité et d'égalité en matière du service rendu aux administrés qui sont au cœur de notre modèle de société.

Pour **Force Ouvrière**, il ne peut être concevable une République sans services publics. Le Comité Technique de ce jour est réuni au sujet de la mise en place du Secrétariat Général Commun à La Réunion, conformément au projet de décret, issu de la concertation interministérielle qui s'est déroulée du mardi 29 au jeudi 31 octobre 2019 au cabinet du Premier ministre.

Tout d'abord, **Force Ouvrière** trouve inadmissible que ce projet soit inscrit à l'ordre du jour de ce Comité Technique, qui plus est juste à titre d'information, sans qu'il ait été présenté préalablement au Comité Technique Ministériel.

Par ailleurs, **Force Ouvrière** condamne le mépris du dialogue social. Dans son courrier du 7 octobre 2019, le Préfet indique qu'il « *entend bien mener les réflexions dans un cadre collégial interministériel et en y associant étroitement les organisations représentatives du personnel et les agents de chacun des services concernés* ». Or, les propositions de réorganisation des services de l'État ont été formulées fin octobre 2019 dans la plus grande **opacité**, sans aucune concertation préalable des agents et des représentants du personnel.

Force Ouvrière rappelle que derrière les ETP, il y a des femmes et des hommes. De l'humain Monsieur le Secrétaire Général ! De l'humain qui, après avoir été bousculé, dénigré, méprisé souvent se voit compartimenté en « équivalent temps plein ». **Mais la coupe est pleine**. Certains ignorent de quoi sera fait leur avenir à un horizon de trois mois. L'inquiétude est palpable, Monsieur le Secrétaire Général, il est de votre responsabilité qu'elle ne devienne pas angoisse.

Force Ouvrière rappelle que La Réunion ne devait pas être concernée par cette réforme à court terme et dénonce la précipitation de la mise en œuvre du SGC qui doit intervenir au plus tard le 30 juin 2020, soit d'ici 7 mois.

De fait, plusieurs questions demeurent à ce jour sans réponses :

- Y aura-t-il transfert et intégration du personnel au sein du ministère de l'Intérieur ? Combien d'agents seront concernés ? Quel est le périmètre exact du SGC ?
- Qu'en sera-t-il de la question du « volontariat » pour rejoindre le SGC ?
Les agents impactés bénéficieront-ils des garanties ouvertes par la reconnaissance du caractère de restructuration (proposition d'un poste vacant pérenne dans leur service, priorité en mobilité, maintien de rémunérations...) ?
Dans quelles conditions sera envisagé le droit de retour des agents concernés ?
- La circulaire du Premier Ministre en date du 12 juin 2019 prévoit une réforme en profondeur de plusieurs missions de l'État : Urbanisme, Biodiversité, Politique de l'eau, Habitat au travers de l'aide à la pierre et politique de l'environnement. Quel sera l'impact sur la DEAL et le personnel ?
- Que devient le projet inter-administrations à la Providence ?

- La DEAL de La Réunion est dotée d'un Comité Local d'Action Sociale (CLAS), instance reconnue depuis de nombreuses années pour son dynamisme et ses actions qui permettent de favoriser l'entraide, de tisser des liens entre les agents de la DEAL et de la DMSOI. Quel sera l'impact du SGC sur l'action sociale de proximité ?

Bref, trop de zones d'ombre persistent. Ces incertitudes inquiètent le personnel.

Force Ouvrière dénonce à nouveau, cette réorganisation.

Force Ouvrière est totalement opposée à la mutualisation des fonctions support dans le cadre de la création du Secrétariat Général Commun.

Force Ouvrière ne cautionnera pas le démantèlement des services et des missions de la DEAL dont l'unique objectif est de répondre à la démolition du service public.

Force Ouvrière s'opposera donc à toute contre-réforme portant préjudice au personnel.

Aujourd'hui, **Force Ouvrière** estime que les conditions ne sont pas réunies pour un débat constructif. A ce titre, **Force Ouvrière** boycotte cette instance.

Merci pour votre attention.

Les élus de Force Ouvrière,

Katia LEBON

Christian MARIE-JEANNE

Fernande MIRANVILLE
Miranville



Mohamed ENNASI

Nichèle ANDRIANARISON



